

Non, M. Fillon, l'école n'est pas une entreprise !



par **Marc Chapuis**
Professeur en CPGE scientifiques

« On peut **s'interroger** sur la **compétence réelle** du rédacteur, par exemple lorsqu'on y lit que « le programme de terminale [doit être organisé] autour de travaux dirigés et de langues » ; cela nécessiterait que les lycées disposent de **suffisamment d'amphis** de taille adéquate, ce qui est **loin** d'être le cas. »

À première lecture, le projet de M. Fillon pour l'éducation, fort habilement présenté, pourrait apparaître comme un programme ambitieux pour l'école élaboré par des personnes compétentes, d'autant que plusieurs propositions formulées par le Collectif Racine y ont été reprises.

En regardant de plus près, on peut s'interroger sur la compétence réelle du rédacteur, par exemple lorsqu'on y lit que « le programme de terminale [doit être organisé] autour de travaux dirigés et de langues, les cours magistraux regroupant plusieurs classes ». En effet, cela nécessiterait que les lycées disposent de suffisamment d'amphis de taille adéquate, ce qui est loin d'être le cas. Par ailleurs, cela paraît tout à fait contradictoire avec la liberté pédagogique des enseignants dont M. Fillon se flatte d'être le promoteur, puisqu'un tel enseignement calqué sur celui des universités (où le cours est souvent assuré par un professeur ou un maître de conférences, tandis que les TD sont assurés par des personnels au statut précaire) impliquerait une inégalité de statut entre collègues, les enseignants chargés de TD devant nécessairement suivre les directives de celui qui assure le cours. Bonjour l'ambiance dans les salles de professeurs !

Mais l'essentiel réside dans le projet d'autonomie accrue des écoles, collèges et lycées, intitulé : « libérer les initiatives en redéfinissant l'organisation du système éducatif », qui rappelle dans sa philosophie la loi LRU pour les universités, ou « Loi Péresse », promulguée en 2007 lorsque M. Fillon était premier ministre. On y retrouve les axes principaux de la loi LRU : réforme de la « gouvernance », recrutement local et autonomie de gestion.

Pourtant, les problèmes de « gouvernance » du supérieur, du primaire ou du secondaire ne sont pas les mêmes.

Pour l'enseignement supérieur, la loi LRU répondait à un véritable besoin de faciliter la « gouvernance » des présidents d'université, mais la lecture de l'ensemble du rapport publié en 2013 par la commission sénatoriale de contrôle donne plutôt l'impression d'une énorme « usine à gaz » que l'Etat peine à maîtriser.

Le bilan est très mitigé, la commission relevant une « inflation de l'offre de formation » et une précarisation accrue : « le nombre de contractuels, y compris chez les enseignants, a explosé ». Enfin, de nombreuses universités sont confrontées à des situations financières très difficiles, que la loi LRU a contribué à aggraver. Nous demandons l'abrogation des dispositions en matière d'autonomie budgétaire et de gestion des personnels (article 18 de la loi LRU): proposition n° 97 de nos 100 propositions pour l'Ecole et l'Université.

Pour les écoles primaires, dont l'autonomie est insuffisante et où il manque un véritable directeur d'école, nous avons proposé (propositions n°80 à 86 de nos 100 propositions pour l'Ecole et l'Université) de renforcer l'autonomie, qui deviendrait comparable à celle des collèges et des lycées. Le projet Fillon nous rejoint dans ce sens, mais nous émettons de fortes réserves sur le contenu de cette autonomie, réserves que nous allons maintenant développer dans le cas des collèges et des lycées d'enseignement général.

En effet, les propositions de M. Fillon en matière d'autonomie des collèges et des lycées d'enseignement général me semblent très révélatrices de ses intentions réelles. Remarquons d'abord que la « gouvernance » des lycées et collèges ne pose pas de problème particulier actuellement, contrairement à celle des universités qui est beaucoup plus complexe. Le principal ou le proviseur sont dotés de pouvoirs suffisants. Ils peuvent faire appel aux inspecteurs pour l'évaluation de leurs enseignants, la gestion des emplois est assurée via la Dotation Horaire Globale négociée annuellement avec le rectorat, et ils sont assistés par un agent comptable dont le principal interlocuteur est soit la région (lycée), soit le département (collège). Alors pourquoi bouleverser ce qui fonctionne plutôt bien ? Le terme même de « gouvernance », forme francisée de la « corporate governance » anglo-saxonne est assez typique de l'idéologie pseudo-managériale : il s'agit d'aligner le fonctionnement des lycées et collèges sur l'Entreprise.

Pour la droite très libérale qu'incarne M. Fillon, c'est un modèle indépassable, bien que Fillon n'ait lui-même aucune expérience significative de l'entreprise privée. ●●●

*« La globalisation des moyens (heures et crédits) alloués à l'établissement ouvrira la porte à **toutes les dérives**, comme on l'a constaté dans les universités avec **l'explosion** du nombre de contractuels. »*

« Ne laissons pas M. Fillon, apprenti sorcier sans expérience réelle de l'Entreprise dont il prétend nous imposer le modèle, détruire ce qui fonctionne encore à peu près correctement dans nos lycées et collèges. »

Qu'apportera la publication systématique de postes sur profil pour tous les personnels et leur recrutement par le chef d'établissement, dans des lycées et collèges, alors que la grande majorité des postes ne sont pas spécifiques, et que des procédures adéquates existent déjà pour les postes à profils particuliers?

En quoi attribuer la présidence du conseil d'administration à une "personnalité extérieure" et la vice-présidence à un représentant des parents « élu au suffrage universel direct » facilitera-t-il la « gouvernance » ?

Surtout, la globalisation des moyens (heures et crédits) alloués à l'établissement ouvrira la porte à toutes les dérives, comme on l'a constaté dans les universités avec l'explosion du nombre de contractuels.

La faculté laissée à la « communauté éducative » de pratiquer des « expérimentations », « d'adapter les grilles horaires », de promouvoir des « travaux interdisciplinaires » n'est que l'habillage pédagogique de la flexibilité requise par les mesures d'austérité que les établissements seront obligés de prendre sous la pression budgétaire.

Nous nous opposons fermement à tous ces concepts (propositions n°23, 55, 88 et 89 de nos 100 propositions pour l'Ecole et l'Université).

L'Ecole n'est pas une entreprise. Ne laissons pas M. Fillon, apprenti sorcier sans expérience réelle de l'Entreprise dont il prétend nous imposer le modèle, détruire ce qui fonctionne encore à peu près correctement dans nos lycées et collèges. Les vrais problèmes de l'Ecole sont ailleurs.

Depuis plus de 40 ans, notre système d'enseignement se délite, livré aux obsessions égalitaristes de pédagogues sûrs d'eux-mêmes. Cela n'a fait qu'aboutir à plus d'inégalités.

L'abolition du collège unique (notre proposition n°15) que ne propose pas Fillon constitue le noeud du problème, car l'orientation par défaut en troisième mine tout le système d'enseignement situé en aval, notamment le lycée professionnel.

Les jeunes ne doivent s'engager dans une voie: générale, professionnelle ou apprentissage qu'à l'issue d'un choix mûrement réfléchi, quitte à allonger pour certains le temps passé au collège avec un accompagnement spécifique (notre proposition n°16). Cette dépense supplémentaire pour l'Etat serait amplement justifiée face aux dégâts immenses que produit le système actuel.

Enfin, instaurons après le collège cette diversité des voies d'excellence qui permettra à chaque élève de s'épanouir et de s'insérer dans la société, y compris par l'enseignement professionnel ou par l'apprentissage.

« L'Ecole a besoin d'apaisement afin d'affronter le véritable enjeu qui est de s'adapter - par la diversité des voies de formation - aux besoins des élèves, des apprentis et des étudiants qui feront la France de demain. »

Bientôt, Marine Le Pen présentera aux Français son programme inspiré de nos propositions. Espérons que, par contraste, les remèdes proposés par Fillon apparaîtront pour ce qu'ils sont : une potion libérale qui ne ferait que précipiter le naufrage actuel de l'Ecole et de l'Université.

Tout au contraire, l'Ecole a besoin d'apaisement afin d'affronter le véritable enjeu qui est de s'adapter - par la diversité des voies de formation - aux besoins des élèves, des apprentis et des étudiants qui feront la France de demain.

Oui, vivement 2017 ! ●